



PROCES-VERBAL INTEGRAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 23 MARS 2015

Ordre du jour

1. Modification du tableau des effectifs
2. Candidature Seine Aval (ADADSA) à l'appel à projet leader 2014-2020
3. Reconduction de la convention avec Initiative Seine Yvelines au titre de l'année 2015
4. Approbation du rapport du Comité Mixte Paritaire - Conventions de mise à disposition des services entre la ville d'Aubergenville et la Communauté de communes Seine-Mauldre au titre de l'année 2015
5. Création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion de la Nacelle à Aubergenville
6. Élection des représentants au conseil métropolitain du Pôle Métropolitain « Grand Paris Seine Aval »
7. Désignation des membres de la CAO – Groupement de commande Aubergenville – CCSM pour les travaux de la rue du 8 mai 1945
8. Vote des taux de fiscalité 2015
9. Modification des Autorisations Pluriannuelles : Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements (AP/CP)
10. Durées d'Amortissement des Subventions d'équipements Versées
11. Subventions de fonctionnement 2015 aux associations et autres organismes de droit privé
12. Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour la commune d'Aubergenville
13. Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes d'Aulnay-sur-Mauldre et de Nézel
14. Vote du budget primitif 2015 CCSM
15. Vote du Budget Primitif 2015 – Budget Annexe Cinéma Paul Grimault
16. Questions diverses

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur Dominique BELHOMME, Président de la Communauté de communes Seine-Mauldre. Monsieur le Président procède à l'appel. Il est dénombré 23 délégués présents ou représentés.

M. Dominique BELHOMME : Y-a-t-il des questions sur le procès-verbal du conseil précédent que vous avez tous reçus ? Y a-t-il des remarques ? Non. Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 23

Modification du tableau des effectifs

A 20h05, entrée en séance de Mme Virginie MEUNIER

M. Dominique BELHOMME procède à la lecture de la délibération.

M. Dominique BELHOMME : C'est un professeur chez nous qui a eu son examen mais que l'on n'avait pas nommé, donc il faut créer ce poste. Et c'est un agent qui est déjà en poste chez nous et qui travaille à 95 % et qui est d'accord pour travailler à 100 %. Y-a-t-il des questions ? Non. Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 24

Candidature Seine Aval (ADADSA) à l'appel à projet leader 2014-2020

Mme Sophie PRIMAS procède à la lecture de la délibération.

M. Dominique BELHOMME : Y-a-t-il des questions ou des remarques ? Non. Nous allons procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 24

Reconduction de la convention avec Initiative Seine Yvelines au titre de l'année 2015

Mme Sophie PRIMAS procède à la lecture de la délibération.

A 20h12, entrée en séance de M. Bernard DUFAYS

M. Dominique BELHOMME : Y-a-t-il des questions ? Non. Nous allons procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 25

Approbation du rapport du Comité Mixte Paritaire - Conventions de mise à disposition des services entre la ville d'Aubergenville et la Communauté de communes Seine-Mauldre au titre de l'année 2015

Mme Sophie PRIMAS procède à la lecture de la délibération.

Mme Sophie PRIMAS: Comme le dit très bien le titre il s'agit de régler les conventions entre la commune d'Aubergenville et la CCSM et la répartition des services partagés. Donc nous avons réuni un Comité Mixte Paritaire pour le coût des services partagés. Sur la base des déclarations d'activité de l'ensemble des services, qu'ils soient des services de la ville travaillant en services partagés pour la CCSM ou l'inverse, nous vous proposons une répartition des masses salariales, qui est une répartition un petit peu modifiée par rapport à l'année dernière :

- 40 % pour la finance (service de la ville refacturé à la CCSM) contre 45 % l'année dernière
- 44 % pour les services techniques et administratifs contre 36 % l'année dernière
- 30 % pour les services moyens généraux comme l'année dernière
- 40 % pour les services achats et marchés publics contre 45 % l'année dernière
- 46 % pour les ressources humaines comme l'année dernière
- 35 % pour l'informatique
- 30 % pour le maintien à domicile comme l'année dernière

Dans l'autre sens nous avons deux lignes :

- 60 % du service urbanisme qui seront facturés à la ville
- agent de prévention CCSM qui travaille à mi-temps sur la ville.

Sur la totalité de l'année 2015, la CCSM participera à hauteur d'1 167 840 euros à l'ensemble des services de la ville, et dans l'autre sens c'est 97 832 qui seront reversés par la ville à la CCSM.

M. Dominique BELHOMME : Y-a-t-il des questions ? Non. Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 25

Création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion de la Nacelle à Aubergenville

M Dominique TURPIN procède à la lecture de la délibération.

M. Dominique TURPIN : Y a-t-il des questions ?

M. Jean-Christophe CHARBIT : Pouvez-vous m'expliquer pourquoi le bureau communautaire envisage-t-il de ne pas reconduire le contrat d'affermage ?

M. Dominique TURPIN : En fait nous ne reconduisons pas le contrat d'affermage car nous estimons, vu la conjoncture budgétaire et cette période difficile que nous traversons, de changer de mode de gestion. Nous

sommes libres de le faire. Nous avons, par rapport à ces contraintes financières, jugé qu'il était plus adapté pour la CCSM de passer dans ce mode de gestion.

M. Jean-Christophe CHARBIT : Donc il s'agit de contraintes financières. Il s'agit de réduire "la voilure" j'imagine.

M. Dominique TURPIN : J'ai préparé une petite note car cela est un peu complexe. Je vais donc vous répondre en détail et éclairer l'assemblée par la même occasion.

A l'heure où les collectivités locales sont toutes très durement touchées par les baisses sensibles des dotations de l'État, provoquant la mise en danger de nombreux services publics notamment dans le secteur culturel. A l'heure où près de 150 festivals doivent mettre fin à toute activité cette année ou réduire le volume de leurs prestations y compris celui d'Avignon le plus prestigieux d'entre eux, la communauté Seine -Mauldre a décidé de tout faire pour sauver l'activité du théâtre de la Nacelle implanté à Aubergenville. Il s'agit bien de se fixer des objectifs raisonnables, de continuer à proposer des spectacles de qualité et de permettre aux personnels dédiés à cette activité de conserver leur emploi. Cette nouvelle "donne" qui n'a pas été décidée par notre communauté mais qui lui est imposée par les contraintes économiques et budgétaires, ne remet pas en cause la qualité du travail effectué précédemment par l'association de gestion du théâtre de la Nacelle. Mais à nouvelle situation, nouvelles règles et nouveaux objectifs, c'est ici pour le théâtre de la Nacelle, ni plus ni moins qu'une question de survie. La communauté Seine-Mauldre qui porte depuis des années l'essentiel du budget du théâtre a le devoir de réagir afin de permettre la poursuite de ses activités et dans cet esprit, a décidé de mettre tout en œuvre et a choisi de passer en régie directe.

M. Dominique BELHOMME : Monsieur CHARBIT ?

M. Jean-Christophe CHARBIT : Donc il y a plusieurs informations qui suscitent des interrogations. D'abord il y a des contraintes budgétaires, donc j'ai bien compris les baisses de dotations etc... Donc en quoi la régie directe est moins onéreuse que la délégation de service ? La deuxième question ; la crainte, qui est aussi une crainte d'un certains nombres de salariés de l'association, est qu'en effet il y ait une baisse du volume d'activité et donc finalement cela conduirait à une réduction du nombre de salariés.

M. Dominique TURPIN : La régie directe, est un mode de gestion différent. Nous l'avons pratiqué pour le cinéma, nous en avons donc un exemple concret et un retour d'expérience. Par rapport à la maîtrise de ce service, on le gère en interne et on espère par ce moyen gagner en efficacité sur ce service que l'on apporte à la population. La deuxième question c'était sur le personnel. Comme je vous l'ai dit, les emplois sont sauvegardés dans ce schéma-là. Le fait que l'on reprenne en régie et bien le personnel est repris dans les mêmes conditions, avec les mêmes conventions collectives donc les mêmes avantages sociaux, c'est vraiment complètement transparent. Mis à part le directeur qui lui va avoir un contrat public.

M. Dominique BELHOMME : C'est ce que l'on va voter. On s'engage ce soir à ce que le personnel ne soit pas licencié, qu'il garde ses fonctions au salaire actuel avec les avantages actuels. On est bien d'accord, il n'y a aucune suppression de travail, aucune. Malgré les rumeurs que l'on a pu entendre. Mais vous avez raison de poser la question, comme cela, c'est éclairci.

M. Dominique TURPIN : Je pense même qu'il va y avoir une optimisation. Certaines tâches, effectivement faites par les agents de la CCSM sont existantes, et cela permettra peut-être à certaines personnes d'approfondir certains aspects de leurs travaux, par exemple la programmation. Il y a des côtés qui seront intéressants car ils

permettront des économies d'échelles et un travail plus approprié. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui M. DUFAYS.

M. Bernard DUFAYS : Est-ce que vous avez trouvé le directeur pour gérer tout ça ?

M. Dominique BELHOMME : Il existe, c'est celui qui est en place.

M. Dominique TURPIN : Nous espérons que l'équipe actuelle puisse rejoindre cette régie directe, et la loi nous l'impose. Effectivement il y a d'autres aspects que je peux aussi vous présenter. Au niveau de la programmation, on espère aussi une "inversion" de l'origine du public. Aujourd'hui le public qui fréquente le théâtre de la Nacelle est majoritairement extra communautaire. Notre volonté est bien de recréer un lieu d'expression artistique de proximité, favorisant notamment les circulations douces et permettant au public local de mieux s'approprier son théâtre et de se sentir mieux concerné par ses activités. Au niveau de la grande aggro qui se profile en ce moment et bien c'est une grande préoccupation de reprendre les activités liées à la culture. Il y a toute une réflexion qui est menée sur un territoire élargi pour soutenir les actions culturelles.

M. Dominique BELHOMME : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques à ce sujet ? Non. Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? 1. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 24

Election des représentants au conseil métropolitain du Pôle Métropolitain « Grand Paris Seine Aval »

M. Dominique BELHOMME procède à la lecture de la délibération.

M. Dominique BELHOMME : Pour faire simple nous allons voter à bulletin secret pour deux représentants titulaires de notre communauté au sein de ce syndicat ainsi que deux suppléants. Les deux suppléants auront le droit de siéger systématiquement aux réunions de ce syndicat. Naturellement, les délégués suppléants ne pourront voter que lorsque le délégué titulaire sera absent. Nous allons désigner les deux assesseurs pour le dépouillement : Madame Virginie Meunier et Monsieur Thierry Labarthe. Si cela vous va ? Oui, je vous remercie. Je vais faire appel à candidature pour les représentants titulaires. Qui voudrait faire partie de ce syndicat ? Madame Sophie PRIMAS et Monsieur Dominique TURPIN. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous propose que l'on passe au vote à bulletin secret.

M. Dominique BELHOMME procède à l'appel, chaque délégué vote et signe la feuille d'émargement.

M. Dominique BELHOMME : Nous allons procéder au dépouillement.

Nombre de bulletins : 25

Nombre de blancs : 01

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

Madame Sophie Primas : 21

Monsieur Dominique Turpin : 03

M. Dominique BELHOMME : Madame Sophie PRIMAS avec 21 voix, est élue délégué titulaire. Nous allons procéder au vote du deuxième délégué titulaire.

M. Dominique BELHOMME procède à l'appel, chaque délégué vote et signe la feuille d'émargement.

M. Dominique BELHOMME : Nous allons procéder au dépouillement.

Nombre de bulletins : 25

Nombre de blancs : 01

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

Madame Sophie Primas : 00

Monsieur Dominique Turpin : 24

M. Dominique BELHOMME : Monsieur Dominique TURPIN avec 24 voix, est élu délégué titulaire au sein de ce syndicat. Nous allons passer au vote des délégués suppléants. Est-ce qu'il y a des candidats ? Madame Catherine DELAUNAY et Monsieur Dominique BELHOMME.

M. Dominique BELHOMME procède à l'appel, chaque délégué vote et signe la feuille d'émargement.

M. Dominique BELHOMME : Nous allons procéder au dépouillement.

Nombre de bulletins : 25

Nombre de blancs : 02

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

Madame Catherine Delaunay : 22

Monsieur Dominique Belhomme : 01

M. Dominique BELHOMME : Madame Catherine DELAUNAY avec 22 voix, est élue délégué suppléant au sein de ce syndicat. Nous allons procéder au vote du deuxième délégué suppléant.

M. Dominique BELHOMME procède à l'appel, chaque délégué vote et signe la feuille d'émargement.

M. Dominique BELHOMME : Nous allons procéder au dépouillement.

Nombre de bulletins : 25

Nombre de blancs : 03

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

Madame Catherine Delaunay : 01

Monsieur Dominique Belhomme : 21

M. Dominique BELHOMME : Monsieur Dominique BELHOMME avec 21 voix, est élu délégué suppléant au sein de ce syndicat.

M. Dominique TURPIN : Je voudrais dire un petit mot. Je voudrais remercier notre président d'avoir exposé cette délibération, qui présentait en fait deux titulaires, deux maires des communes de la CCSM et qui représentent la ville centre et symboliquement une commune rurale. Donc toutes les communes finalement de la CCSM sont représentées. Je voulais vraiment féliciter notre président d'avoir présenté une délibération de qualité au niveau de cette équité des communes et je trouve que personnellement, moi qui ai vu la création de la CCSM et qui ait œuvré jusqu'à maintenant pour que toutes les communes soient représentées d'une façon équitable, et bien je considère que cela s'est poursuivi dans cet esprit et je nous en félicite. Maintenant nous allons travailler ensemble au sein du Pôle Métropolitain pour que toutes les communes de la CCSM soient représentées. Merci.

M. Dominique BELHOMME : Merci Dominique. Nous allons passer à la délibération n°7.

Désignation des membres de la CAO – Groupement de commande Aubergenville – CCSM pour les travaux de la rue du 8 mai 1945

M. Dominique BELHOMME procède à la lecture de la délibération.

M. Dominique BELHOMME : Je vous propose comme membre titulaire Monsieur Bernard GRIGY, qui est déjà membre de notre CAO et Madame Catherine DELAUNAY comme membre suppléante, qui est déjà

également membre de la CAO. Est-ce que vous avez des questions ? Non. Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 25

Vote des taux de fiscalité 2015

Mme Sophie PRIMAS procède à la lecture de la délibération.

Mme Sophie PRIMAS: Comme chaque année il nous revient la charge de fixer les taux d'imposition qui sont les taux d'imposition issus de la réforme de la taxe professionnelle. Je vous rappelle que nous sommes comptables de plusieurs taxes. La première est la Cotisation Foncière des Entreprises, la seconde la taxe d'habitation qui a été transférée à la CCSM, la troisième est la taxe foncière sur les propriétés bâties et la quatrième la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Nous vous proposons en 2015 de maintenir les taux 2014, avec une CFE à 18.72 %, une taxe d'habitation à 6.14 %, une taxe foncière sur les propriétés bâties que nous n'avons pas fixée et qui est à 0 et une quatrième taxe foncière sur les propriétés non bâties qui est à 3.73 %. C'est la dernière fois que l'on fixera les taux d'imposition, les taux seront ensuite fixés par la grande intercommunalité. Et je peux vous dire qu'il y a, et je me fais la porte-parole du président, un énorme travail réalisé aujourd'hui par les cabinets fiscalistes de coordination des taux de fiscalité de l'ensemble de l'agglomération. L'objectif de l'agglomération lors de sa création est qu'il n'y ait pas d'augmentation des taux d'imposition, en particulier des taux d'imposition ménage. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas une répartition différente des taxes. Il y a des problèmes d'harmonisation notamment des abattements sur les taxes d'habitation qui est un casse-tête fiscal assez incroyable. Il va sûrement y avoir pour le contribuable des modifications dans les colonnes entre la taxe d'habitation commune, la taxe d'habitation de la grande agglomération, les taxes foncières des taux collectivités. Mais au total du bas de page des taxes d'habitation et des taxes foncières, les taxes des ménages de chacune des communes devraient être complètement épargnées de toute augmentation. S'il y a une augmentation, elle sera voulue et politique dans les années suivantes. Mais pour la création, nous devrions tenir le cap. En tout cas c'est l'objectif.

M. Dominique BELHOMME : Y-a-t-il des questions, des remarques ? Non. Nous allons procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 25

Modification des Autorisations Pluriannuelles : Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements (AP/CP)

Mme Sophie PRIMAS procède à la lecture de la délibération.

Mme Sophie PRIMAS: La nouvelle autorisation de programme sous toute vraisemblance sera transférée à la compétence de la grande intercommunalité. Nous avons, avec le président pris la précaution de recenser cette opération dans ce que l'on a appelé sur l'ensemble du territoire les coups partis. C'est-à-dire l'ensemble des investissements qui avaient été déjà prévu par les agglomérations en l'état. Chacun s'est engagé à ne pas en faire d'autres, mais nous avons recensé ces coups partis. Et dans ces coups partis il y avait donc le transfert de l'équipement culturel de la maison des arts qui se trouve aujourd'hui dans le quartier de la gare d'Aubergenville vers la piscine, le Trait d'Union. Donc il y a création d'une autorisation de programme pour un équipement culturel pour un montant global de 8 000 000 euros avec 200 000 euros sur les crédits de paiement 2015, puisqu'en 2015 nous sommes dans la définition du projet, des besoins et sur l'appel à concours d'architecte. Puis nous aurons une mise à jour de l'autorisation de programme du data center sur le Clos Reine, avec des réalisations pour 1 600 000 euros et donc des crédits de paiement inscrits pour 3 122 256,30 euros sur 2015. Nous allons clôturer l'autorisation de programme Route Lefauchaux puisque c'est terminé. Nous allons faire une

modification en séance de l'autorisation de programme puisque nous allons rentrer dans le total de l'équipement culturel. Nous avons prévu 8 000 000 euros de travaux, mais en réalité sur l'ensemble de l'opération, avec les AMO etc... c'est un programme de 10 000 000 euros HT.

M. Dominique BELHOMME : Ce qui fait 12 000 000 euros TTC ce qui implique une modification sur 2017 de 6 800 000 euros.

Mme Sophie PRIMAS: Je dois dire qu'avec ce programme nous sommes à peu près les seuls à lancer une opération sur l'ensemble de la Vallée de Seine.

M. Dominique BELHOMME : Ils ont été vraiment très sympas il faut quand même le préciser. Comme le disait Madame PRIMAS, lorsque l'on s'est réuni et qu'ils nous ont dit qu'il ne fallait rien lancer ce qui est légitime. Avec Madame PRIMAS on a pris la parole et on leur a dit que l'on avait quelque chose qui était lancé. On a expliqué, et ils nous ont dit de continuer, on l'assumera au 1^{er} janvier 2016. Donc on a l'autorisation de continuer, parce que je vous rappelle que ce sera la grosse communauté qui va payer.

Mme Sophie PRIMAS: Donc nous.

M. Dominique BELHOMME : Mais réparti sur l'ensemble du territoire.

M. Dominique TURPIN : C'est une opération culturelle.

M. Dominique BELHOMME : Exactement, c'est encore une opération culturelle. Est-ce que vous avez des remarques ou des questions ? On a pris note des modifications.

Mme Sophie PRIMAS: Cette opération du centre culturel que vous voyez là est ouverte et donc pour nous permettre de payer les premières prestations intellectuelles du cabinet qui nous accompagne sur la programmation. Il y aura par la suite, dans les prochaines années toutes les recherches de subventions qui viendront bien sûr alléger l'investissement. Avec ma réserve parlementaire je ne pourrais pas faire grand-chose vu la hauteur du projet.

M. Dominique BELHOMME : Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?
25

Durées d'Amortissement des Subventions d'équipements Versées

Mme Sophie PRIMAS procède à la lecture de la délibération.

M. Dominique BELHOMME : Y-a-t-il des questions ? Non. Nous allons procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 25

Subventions de fonctionnement 2015 aux associations et autres organismes de droit privé

Mme Sophie PRIMAS procède à la lecture de la délibération.

M. Dominique BELHOMME : Y-a-t-il des questions ? Non. Nous allons procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 25

Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour la commune d'Aubergenville

Mme Sophie PRIMAS procède à la lecture de la délibération.

Mme Sophie PRIMAS: Il est possible, puisqu'au SMITRIVAL il y a des modifications, que nous aurions été obligés l'année prochaine de modifier ce chiffre à la baisse car il semblerait que le coût du traitement va baisser avec la fermeture de l'usine Valène. Mais voilà un taux qui sera lui aussi décidé l'année prochaine par la communauté d'agglomération et là aussi on recherche le meilleur moyen pour ne pas alourdir l'imposition des ménages. Et là c'est un peu plus compliqué.

M. Dominique BELHOMME : Y-a-t-il des questions ? Non. Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 25

Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes d'Aulnay-sur-Mauldre et de Nézel

Mme Sophie PRIMAS procède à la lecture de la délibération.

M. Dominique BELHOMME : Y-a-t-il des questions ? Allez-y Monsieur CHARBIT.

M. Jean-Christophe CHARBIT : A quoi sont dues ces augmentations ?

Mme Sophie PRIMAS: Les augmentations des taux sont dues à l'augmentation contractuelle des contrats que nous avons notamment sur le ramassage avec SEPUR essentiellement, car le SIEED n'augmente pas beaucoup ses coûts de traitements. Voilà, donc cela est dû à l'augmentation contractuelle du ramassage. Comme encore une fois, la politique de la CCSM est de faire payer à coût réel.

Mme Catherine DELAUNAY : Les autres communautés aussi.

Mme Sophie PRIMAS: Oui nous ne sommes pas les seuls.

M. Dominique BELHOMME : Est-ce qu'il y a d'autres questions Monsieur CHARBIT ? Non. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 25

Vote du budget primitif 2015 CCSM

Mme Sophie PRIMAS procède à la lecture de la délibération.

Mme Sophie PRIMAS: Je vais aller rapidement sur ce vote du budget primitif 2015 car je vous avais présenté un débat d'orientation budgétaire la dernière fois. Ce budget est l'expression inchangée du DOB que nous avons vu.

M. Dominique BELHOMME : Y-a-t-il des questions ? Non. Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 24

Vote du Budget Primitif 2015 – Budget Annexe Cinéma Paul Grimault

Mme Sophie PRIMAS procède à la lecture de la délibération.

Mme Sophie PRIMAS: Comme le budget précédent, c'est un budget que j'ai déjà présenté au Débat d'Orientation Budgétaire.

M. Dominique BELHOMME : Y-a-t-il des questions ? Non. Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 25. Merci.

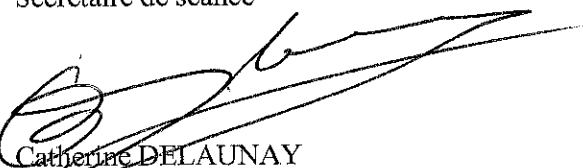
M. Dominique BELHOMME : Est-ce que vous avez, les vice-présidents des informations à donner ? Non. Merci à tous. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Monsieur LEYMARIE

M. Philippe LEYMARIE : Merci de ne pas sortir de la salle avant d'avoir signé les 2 budgets.

M. Dominique BELHOMME : Merci de cette information. Prochain conseil le 4 mai 2015.

La séance est levée à 22h00

Secrétaire de séance


Catherine DELAUNAY